



Liste de vérification aux fins d'une demande
d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)



Troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)

Substances interdites : méthylphénidate et dérivés des amphétamines

Cette liste de vérification sert à orienter le sportif et son médecin quant aux exigences relatives à une demande d'AUT, lesquelles permettront au comité responsable (CAUT) d'évaluer si les critères applicables énoncés dans le Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) sont respectés.

Veuillez noter que la présentation d'un formulaire de demande d'AUT seul ne suffit pas; celui-ci DOIT être accompagné de tous les documents pertinents. *Un formulaire de demande et une liste de vérification dûment remplis NE garantissent PAS l'octroi d'une AUT.* Par ailleurs, dans certains cas, une demande pourrait être admissible sans inclure tous les éléments de la liste de vérification.

<input type="checkbox"/>	Le formulaire de demande d'AUT doit satisfaire aux exigences suivantes :
<input type="checkbox"/>	Toutes les sections doivent être remplies à la main dans une écriture lisible.
<input type="checkbox"/>	Tous les renseignements doivent être fournis en [inscrire la langue souhaitée].
<input type="checkbox"/>	La signature du médecin qui soumet la demande est requise.
<input type="checkbox"/>	La signature du sportif faisant l'objet de la demande est requise.
<input type="checkbox"/>	Le rapport médical doit comprendre les éléments suivants :
<input type="checkbox"/>	Données anamnestiques : âge à l'apparition des symptômes de TDAH, âge au moment du diagnostic initial, symptômes présents dans plus d'une sphère de la vie, essai d'interventions autorisées (le cas échéant)
<input type="checkbox"/>	Tests diagnostiques ou échelles d'évaluation utilisés (p. ex., Conners, DIVA)
<input type="checkbox"/>	Interprétation des symptômes, des signes cliniques et des résultats de tests par un médecin (pédiatre, psychiatre ou autre médecin spécialisé dans le traitement du TDAH)
<input type="checkbox"/>	Diagnostic selon les critères définis dans la CIM-10 ou le DSM-5
<input type="checkbox"/>	Stimulant prescrit (le méthylphénidate et les amphétamines sont interdits en compétition), y compris la posologie (dose et fréquence) et la voie d'administration
<input type="checkbox"/>	Les résultats de tests diagnostiques doivent comprendre une copie des épreuves/échelles suivantes :
<input type="checkbox"/>	Il pourra s'agir notamment, mais pas exclusivement, des questionnaires suivants : a) Chez l'adulte : ACDS, CAADID, CAARS, Barkley, DIVA 2.0 (copie de l'épreuve/échelle originale) b) Chez l'enfant : Vanderbilt, K-SADs, DISC, Conners, SNAP (copie de l'épreuve/échelle originale)
<input type="checkbox"/>	Renseignements additionnels fournis
<input type="checkbox"/>	Autres rapports appuyant le diagnostic : p. ex., rapports de psychologues, d'enseignants, des parents/tuteurs (facultatifs)